

Institut de Droit Notarial et de  
Pratique Notariale  
Istituto di Diritto e Pratica Notarile  
**Institut für Notariatsrecht und  
Notarielle Praxis**

## Séminaire de formation continue

**Mercredi 26 octobre 2016 et jeudi 27 octobre 2016,  
de 13h45 à 17h30, Konferenzzentrum Egghölzli, Weltpoststrasse 20,  
3015 Berne**

### **Avancement d'hoirie et donation - aspects de droit civil et de droit fiscal, ainsi que conséquences pour les prestations complémentai- res, frais des établissements médico-sociaux**

Chères Consoeurs, chers Confrères,  
Mesdames, Messieurs,

Il arrive fréquemment qu'en tant qu'alternative à une planification successorale après le décès à proprement parler, la personne procède encore de son vivant à des avancements d'hoirie ou des donations notamment à l'intérieur du cercle étroit de la famille proche. Les différents aspects à la fois civils et fiscaux de ce type de libéralités doivent une fois être examinés. Par ailleurs la question des conséquences du désaisissement de fortune au regard du droit aux prestations complémentaires et des frais de home se pose également.

Pour cette occasion l'**Association des notaires bernois** et l'**Institut de Droit Notarial et de Pratique Notariale de l'Université de Berne** vous invitent à la formation continue 2016 qui traitera du thème « Avancement d'hoirie et donation - aspects de droit civil et de droit fiscal, ainsi que conséquences pour les prestations complémentaires, frais des établissements médico-sociaux ».

En introduction un nouveau modèle d'acte établi par la Commission des modèles d'actes notariés de l'Association des notaires bernois vous sera présenté sur la base d'un état de faits fictif. Suivra une discussion sur les aspects de droit fiscal, d'une part sous l'angle de l'impôt direct ainsi que l'impôt sur les successions et les donations et d'autre part l'impôt sur les gains immobiliers et les mutations. Ensuite les aspects de droit civil de l'avancement d'hoirie et de la donation entre vifs seront abordés. Enfin le séminaire sera complété par une présentation de l'impact sur les prestations complémentaires et les frais d'EMS.

## 1. Programme – thèmes, horaire et direction du séminaire

heure	Thèmes / programme
13h45	Ouverture / salutations de la présidente de l'ANB
14h00	<b>Présentation du modèle de contrat de donation (libéralité rapportable, avec reprise de dette et constitution de droits d'usufruit)</b> Peter Muntwyler, notaire et avocat
14h30	<b>Aspects de droit fiscal</b> <b>- Impôts directs et impôts sur les successions et les donations</b> Prof. Dr. iur. Adriano Marantelli <b>- Impôt sur les gains immobiliers et les mutations</b> Prof. Dr. iur. Ernst Giger
15h45	Pause
16h15	<b>Aspects de droit civil</b> Prof. Dr. iur. Paul Eitel
17h00	<b>Conséquences pour les prestations complémentaires et frais d'établissements médico-sociaux</b> Marcel Schenk, directeur de Pro Senectute canton de Berne
17h30	Clôture du séminaire

### Langue, traduction

Les conférences seront données en allemand, avec traduction simultanée en français le jeudi 27 octobre 2016

### Direction du séminaire

Prof. Dr. iur. Stephan Wolf, avocat et notaire, Professeur ordinaire de droit privé et droit notarial à l'Université de Berne, directeur du séminaire de droit civil et de l'Institut de Droit Notarial et de Pratique Notariale.

### Remarque

Selon décision de la Commission spécialisée FSA droit des successions, les avocates/avocats spécialistes FSA droit des successions qui participent personnellement à l'ensemble du programme reçoivent quatre credit-points.

## 2. Conférenciers

- 2.1. Présentation du modèle de contrat de donation (libéralité rapportable, avec reprise de dette et constitution de droits d'usufruit)  
**Peter Muntwyler, notaire et avocat, président de la Commission des modèles d'actes notariés de l'Association des notaires bernois, Ittigen**
- 2.2. Aspects de droit fiscal: impôts directs et impôts sur les successions et les donations  
**Prof. Dr. iur. Adriano Marantelli, avocat, LL.M., professeur extraordinaire de droit fiscal suisse, européen et international à l'Université de Berne.**
- 2.3. Aspects de droit fiscal: impôts sur les gains immobiliers et les mutations  
**Prof. Dr. iur. Ernst Giger, avocat, expert fiscal, professeur titulaire en fiscalité des entreprises à l'Université de Berne**
- 2.4. Aspects de droit civil  
**Prof. Dr. iur. Paul Eitel, avocat, avocat spécialiste FSA droit des successions, professeur de droit privé, droit de la famille et droit des successions à l'Université de Lucerne, professeur titulaire à l'Université de Fribourg, Soleure.**
- 2.5. Conséquences pour les prestations complémentaires et frais d'établissements médico-sociaux  
**Marcel Schenk, directeur de Pro Senectute canton de Berne**

## 3. Date et lieu

Mercredi 26 octobre 2016 et jeudi 27 octobre 2016, de 13h45 à 17h30,  
**Konferenzzentrum Egghölzli Bern, Weltpoststrasse 20, 3015 Berne.**

L'utilisation des transports publics est recommandée:

- BernMobil ligne 8 „Saali“ (jusqu'à l'arrêt „Egghölzli“) et
- BernMobil ligne 6 „Worb Dorf“ (jusqu'à l'arrêt „Egghölzli“).

Seul un nombre limité de places de parc est à disposition aux abords du lieu de la manifestation.

## 4. Documentation

La documentation du séminaire ainsi que d'autres documents (liste des participants) seront remis au début du séminaire.

## 5. Prix

CHF 350.— pour les membres de l'Association des notaires bernois, de l'Association des avocats bernois, l'Association des notaires valaisans et de la Fédération suisse des notaires

CHF 140.— pour les notaires stagiaires

CHF 390.— pour les autres participants

Le prix comprend la documentation en allemand, la collation à la pause et la traduction simultanée (allemand/français) le jeudi 27 octobre 2016.

## **6. Inscription et aspects administratifs**

L'organisation du séminaire est prise en charge par « OK Weiterbildung ».

Personne de contact: Markus Schärer, notaire, Zeughausgasse 18, 3000 Berne – tél : 031 320 59 11 – fax : 031 320 59 12 – [weiterbildung@bernernotar.ch](mailto:weiterbildung@bernernotar.ch).

**L'inscription se fait au moyen du talon d'inscription annexé jusqu'au vendredi 14 octobre 2016 au plus tard.**

**Merci d'indiquer sur le talon la date où vous souhaitez participer en priorité et si une éventuelle participation à l'autre date serait possible.**

Le nom, prénom et adresse de la participante, respectivement du participant, doivent figurer sur le bulletin (vous êtes priés de ne pas utiliser de timbres de bureau "impersonnels"). Une confirmation et la facture vous seront envoyées immédiatement dès réception de votre inscription. En cas d'empêchement, le prix ne sera pas remboursé. Le remplacement du participant est toutefois autorisé.

Berne, juin 2016

**ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS**  
**Le Comité**

**Institut de Droit Notarial et  
de Pratique Notariale de l'Université  
de Berne**

**Annexe**  
Bulletin d'inscription